

# Réseau de transport métropolitain

## COVOITURAGE RTM Conditions d'utilisation

Voici les conditions d'utilisation pour voyager avec vos covoitureurs jusqu'au stationnement incitatif que vous aurez choisi pour profiter des places réservées au covoiturage près des accès aux transports collectifs. Votre transfert vers l'autobus, le métro ou le train de banlieue est ainsi plus rapide.

### Vos engagements au quotidien

Lorsque vous gardez votre véhicule dans une des places de stationnement réservées au covoiturage, n'oubliez pas :

- soyez un minimum de deux personnes à bord (16 ans et plus) au moment où vous y stationnez
- gardez votre véhicule dans l'une des places de covoiturage identifiées dans le stationnement, comme indiqué sur votre vignette
- accrochez votre vignette au rétroviseur afin qu'elle soit visible de l'extérieur

*Veillez noter que des mesures de contrôle sont prévues afin d'éviter une utilisation non conforme des places de stationnement réservées. Le non-respect des directives mentionnées ci-haut vous expose à une contravention, au remorquage à vos frais de votre véhicule ou à l'annulation de votre vignette de covoiturage.*

### Les avantages

- C'est simple. Vous pouvez modifier vos paramètres d'inscription en quelques clics.
- C'est pratique. Vous avez accès à une place près des services de transport collectif.
- C'est gratuit. Vous pouvez garer votre véhicule sans frais dans une place réservée disponible.
- C'est flexible. Vous avez la possibilité de modifier votre équipage quand vous le voulez.
- C'est économique. Vous partagez avec vos covoitureurs les coûts liés à l'utilisation d'un véhicule.
- C'est écologique. Vous réduisez les émissions de gaz à effet de serre et abaissez d'autant votre empreinte écologique.

## **AIDE-MÉMOIRE**

### **Premier arrivé, premier servi.**

Il n'y a pas une place réservée pour chaque équipage : à votre arrivée, il se peut que toutes les places soient occupées. Vous devez alors garer votre véhicule ailleurs dans le stationnement incitatif.

### **Seul à bord, un matin ?**

Les matins où vous êtes seul à bord de votre véhicule, votre privilège d'utiliser une place réservée au covoiturage est invalide. Vous devez garer votre véhicule ailleurs dans le stationnement incitatif.

### **Retours garantis**

Chaque passager inscrit à Covoiturage RTM peut bénéficier de trois retours garantis annuels par taxi d'une valeur maximale de 20 \$ chacun, de son stationnement incitatif jusqu'à son domicile.

C'est votre police d'assurance pour pallier une situation exceptionnelle, nécessitant un déplacement d'urgence ou imprévu, en dehors de l'horaire de l'équipage. Si vous ou un membre de votre famille immédiate avez un problème de santé, s'il survient un problème majeur à votre domicile ou si votre conducteur doit quitter le bureau plus tôt sans préavis pour une urgence, Covoiturage RTM vous assure donc un retour garanti en taxi.

Pour profiter de ce privilège, communiquez avec notre Service à la clientèle.

### **Modifier son équipage**

Problèmes d'horaire, de trajet ou tout autres incompatibilités ? Grâce à son logiciel de jumelage, Covoiturage RTM peut vous aider à trouver d'autres compagnons de route qui demeurent près de chez vous et qui se rendent au même stationnement incitatif.

### **Annuler son inscription**

La participation au covoiturage est faite sur une base volontaire. Vous pouvez vous désister ou dissoudre votre équipage en tout temps.

Assurez-vous de mettre à jour votre dossier et de nous retourner la vignette par la poste si vous êtes le responsable de l'équipage.

## **POUR PLUS D'INFORMATION**

Visitez notre site internet au [rtm.quebec/covoiturage](http://rtm.quebec/covoiturage)

Téléphonez-nous : 514 287-TRAM (8726)